

Cresson inculpée

Plus de quatre ans après le scandale qui a conduit à la démission collective de la Commission Santer, la justice belge fait resurgir l'affaire Cresson. Le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen a inculpé l'ancienne commissaire européenne (*photo*) de faux et usage de faux, détournement et prise d'intérêt. Sept fonctionnaires ou ex-fonctionnaires européens de son cabinet ont également été inculpés pour avoir rédigé de faux contrats, détruit des documents... Edith Cresson, ancien Premier ministre de François Mitterrand, a été commissaire européenne chargée de l'Éducation et de la Recherche de 1995 à

1999. Elle est notamment soupçonnée d'avoir fait bénéficier un de ses proches, le dentiste René Berthelot (décédé depuis), d'un emploi de complaisance pour un coût total de 125 000 euros. En revanche, faute d'éléments à charge, le juge ne s'oppose pas à un non-lieu dans l'affaire Agenor, société chargée de la gestion du programme européen de formation professionnelle Leonardo. En parallèle,

la Commission européenne avait annoncé, fin janvier, que, faute d'explications suffisantes de l'ex-commissaire dans les deux mois, elle pourrait tenter une action contre Cresson devant la Cour européenne de justice.

O.R.



BELGA